

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE SAINT JUST SUR VIAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Novembre 2023

Délibération N°2023-31

L'an deux mil vingt trois

Le quinze du mois de novembre à 19 Heures 00,

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT JUST SU VIAUR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Yvon BESOMBES, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 10 novembre 2023

Nombre de membres :

Afférents au C.M.:	11
En exercice :	11
Présents:	7

Votes :

Nombre de pouvoirs:	
Nombre de Suffrages exprimés:	7
Nombre d'abstentions :	0
Vote pour:	7
Vote contre:	0

Présents : Mme BOUSQUET Sandrine - Mme HALEGOI Nadia - Mme JORAM Tamara - - Mme ROBERT Marylène - M SEHET Franck- Mme SOULA Laurie

Absents avec procurations :

Absents - Mme BALADINE Dominique - Mme CONDUCHÉ Christelle, Mme CONDUCHÉ Prescillia, Mme POUZENC Geneviève

Secrétaire : Mme SOULA Laurie

Objet de la délibération : Mise à jour tarifs Salle des fêtes

Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante de revoir les tarifs de la salle des fêtes afin de tenir compte des demandes des administrés.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs ci-après :

- Pour les résidents de la commune 120€/ jour
- Pour les associations de la commune **gratuit**
- Pour les non-résidents de la commune 240€/ jour
- Forfait évènement (3 jours) 350€ forfait

Chèque de caution à la remise des clés de 450€

Pour **tous les utilisateurs** : participation chauffage du **1^{er} novembre au 31 mars** de **50€/ jour**.

Pour **les associations de la commune** : participation chauffage du **1^{er} novembre au 31 mars** de **30€/ jour** pour toutes les manifestations à but lucratif

Charge Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Yvon BESOMBES

